

Seul le prononcé fait foi

Discours d’Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l’occasion de la réception du jeudi 29 juin 2016

Chers amis,

Alors que la saison des festivals s’ouvre aux quatre coins de la France, j’ai voulu vous réunir rue de Valois pour faire le point sur différents sujets, notamment la loi relative à la liberté de création, à l’architecture et au patrimoine et le régime de l’intermittence du spectacle. Nous pouvons être fiers de notre modèle français. Chacun a une relation particulière avec la France qui éclaire sa propre vie et sa vision du monde. Pensons à tous ceux qui ont choisi la France fuyant des tragédies, pensons à Jorge Semprun, à Romain Gary. Cette pluralité possible des liens à la France fait qu’en aucun cas notre attachement n’exige un enfermement dans une identité univoque. Cette pluralité de liens est au contraire au cœur de notre conception de la liberté.

Paul Valéry écrivait en 1927 que la France lui apparaissait elle-même comme une forme, comme une œuvre. Une forme que l’on peut à notre tour dire composée de populations, de générations, de cultures, de mémoires, de territoires les plus divers dans un inventaire à la Prévert qui nourrit dans la liberté notre attachement à ce pays extraordinaire.

Nous allons cet été retrouver cette diversité dans la saison des festivals. En Avignon ou Aix-en-Provence bien sûr, mais aussi grâce à des centaines de festivals moins médiatisés, aux moyens plus modestes, qui contribuent à la richesse et à la diversité de notre pays.

Pour que les arts de la scène continuent de se déployer, pour les festivals aussi, et parce que les questions de sécurité publique se sont imposées à nous, nous venons de débloquer 7 millions d’euros qui permettent de doubler les moyens déjà engagés en début d’année pour soutenir les spectacles après le massacre au Bataclan. C’est un effort qu’il était nécessaire et important de faire, pour ne céder en rien sur les propositions culturelles, tout en traitant de façon responsable les enjeux de sécurité.

Ce foisonnement artistique estival contraste avec une atmosphère qui pourrait être étouffante.

En Europe, les témoignages à visage découvert de rejet de l’autre sont une réalité. De son côté, le peuple britannique choisit sciemment de se séparer de l’Union européenne, alors que sa jeunesse continue d’aspirer à l’ouverture.

En France, la semaine passée, les murs du nouveau théâtre du château d’Hardelot, à Condette, qui célèbre justement l’entente cordiale entre artistes français et britanniques, ont été recouverts d’inscriptions barbares.

Je voudrais d’ailleurs saluer la directrice du théâtre, Valérie Pinthiaux, mais aussi l’équipe d’architectes dirigée par Andrew Todd, à l’origine de ce magnifique théâtre élisabéthain en pleine nature.

De l'autre côté de ce miroir où se lit le repli, il y a évidemment la menace que fait peser la violence, sourde ou explicite, du terrorisme –encore hier à Istanbul- et de la radicalisation partout dans le monde.

Au Pulse, à Orlando, il y a deux semaines, comme au Bataclan, à Paris, l'an passé, c'est d'abord la culture, un mode de vie, la passion de la liberté, celle de rire et d'aimer librement aussi, qui ont été frappés.

Dans un moment qui peut être un point de bascule pour la société française, la création reste ce lieu de dialogue puissant là où partout ailleurs, les mots se durcissent. Un lieu puissant car il nous rassemble là où l'on cherche à nous diviser, un lieu puissant aussi car il forme l'imaginaire de la société, c'est-à-dire l'endroit même qui est l'objet de toutes les prédations, de luttes de pouvoir, et où se nouent les valeurs qui définissent notre société. Je voudrais citer Azar Nafisi, auteure iranienne qui dans son livre « La République de l'imagination » nous dit que « la façon dont nous définissons la fiction reflète celle dont nous nous définissons en tant que nation ». Que « les œuvres d'imagination sont comme les canaris des mines de charbon, c'est à leur aune qu'on évalue la santé de toute une société. »

C'est pour cela que le Gouvernement, à travers ce ministère

- réaffirme et garantit la liberté de création et protège sa diversité ;
- reconnaît et respecte le travail des artistes et de toute la filière de la création ;
- rend accessible notre patrimoine commun au plus grand nombre,
- et s'adresse à la jeunesse en lui proposant des clés pour bâtir son avenir.

Le Parlement a adopté, cet après-midi même, la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, au terme d'une commission mixte paritaire conclusive, ce qui est tout à fait exceptionnel dans la période actuelle. Je veux y voir la relation spéciale que la France et sa représentation nationale entretiennent avec la culture.

Je souhaite remercier le Parlement du dialogue constructif qui a été noué avec le Gouvernement, grâce aux présidents des commissions des affaires culturelles, Patrick Bloche à l'Assemblée et Catherine Morin-Desailly au Sénat, grâce aussi aux rapporteurs de ce texte et aux très nombreux parlementaires, cher David Assouline, chère... qui ont apporté leur pierre à ce bel édifice.

Je veux aussi saluer Aurélie Filippetti qui a initié cette loi, et Fleur Pellerin qui a engagé les travaux décisifs autour de la première lecture au Parlement. Promesse de campagne du Président de la République, cette loi était à juste titre très attendue, notamment dans le domaine du spectacle mais aussi dans celui de l'architecture ou du patrimoine.

Elle affirme la place des artistes et de la création dans notre quotidien.

Nous pouvons être fiers que le principe de la liberté de création, de liberté de diffusion et de programmation soient énoncés aux premiers articles de cette loi.

Parfois, les artistes appuient où ça fait mal. Ils déclenchent la polémique. Ils s'exposent aux commentaires anonymes venus du tréfonds de la société, comme Anish Kapoor à Versailles. Le dénigrement de la culture se retrouve parfois dans les mots de personnalités publiques qui prennent je pense une terrible responsabilité en ouvrant ainsi la voie à des simplifications meurtrières. Tous les dessins de Charlie Hebdo ne me font pas rire, tous sont nécessaires pour exercer notre liberté de penser.

Bien sûr, dans une République décentralisée, les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer. Les désengagements insidieux, ici et là, peuvent constituer une fragilisation réelle de notre colonne vertébrale structurelle. Voilà pourquoi nous sommes aux côtés des élus qui font le choix de la culture, voilà pourquoi nous sommes aux côtés de ceux qui sont fragilisés par des collectivités qui les abandonnent comme à Quimper le centre d'art contemporain. Je salue Natalia Coline et Jean-Yves Crochemore qui sont parmi nous ce soir.

La loi ne fait pas que poser des principes, elle donne des éléments tangibles et majeurs en faveur de la création. Je pense bien sûr à l'architecture.

Pour reprendre les mots d'Alejandro Aravena, commissaire général de la Biennale de Venise, « l'architecture est beaucoup plus large que la seule dimension esthétique ou artistique. C'est du quotidien mais aussi de l'extraordinaire et la difficulté de l'architecture est de couvrir ce spectre dans toute sa largeur, du quotidien à l'extraordinaire ».

Permettez-moi de saluer les avancées très importantes que porte cette loi, la première grande loi depuis 1977 sur l'architecture : le « permis de faire », c'est-à-dire le principe d'une expérimentation permettant de déroger à certaines règles en matière de construction, afin d'explorer de nouvelles voies architecturales ; le recours à l'architecte plus systématique et notamment pour le dépôt d'un permis d'aménager un lotissement. Ces dispositions vont améliorer structurellement le cadre de vie quotidien des Français car l'intervention de l'architecte est décisive, même – et surtout – pour les projets les plus courants, dans les petits espaces, pour les petites surfaces.

Dans le secteur du spectacle vivant, encourager la vitalité de la création est plus que jamais une exigence démocratique.

Le contexte économique est parfois utilisé pour dénigrer l'importance du spectacle vivant, dans une vision purement utilitariste de la culture.

J'ai donc annoncé récemment des mesures nouvelles en faveur des compagnies, en accompagnement des résidences d'artistes, de la danse et du cirque, en faveur de l'art dans l'espace urbain, en faveur de la création en direction du jeune public, en faveur des arts de la rue aussi.

Je pense aussi à la diversité en matière musicale

S'agissant des quotas de chanson française, nous avons pris une mesure forte pour les rendre plus effectifs. Car la chanson française regorge de talents. Encore faut-il qu'ils puissent être entendus. La diversité à la radio n'est pas toujours spontanée. Il faut la protéger et la promouvoir.

Aussi ai-je défendu, dans le respect des formats éditoriaux des radios, une proposition innovante parce qu'incitative, qui encourage la diversité des titres diffusés, objectif majeur pour la musique.

Les quotas de chansons francophones ne pourront plus être remplis avec la diffusion de seulement quelques titres à succès. Ne soyons pas naïfs, ne cédon pas à la tentation du nivellement de la régulation par le bas : les quotas restent des instruments modernes et indispensables pour combattre l'uniformité.

S'agissant de la création et la diversité toujours, je veux saluer deux accords récents majeurs, dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

L'Etat avait fixé un cap, des objectifs de politique publique, dans ces deux secteurs, pour donner un espace redéfini à l'indépendance et garantir la diversité de la création audiovisuelle et cinématographique. Une fois ce cap fixé, ce sont les professionnels qui doivent s'organiser, trouver les moyens de dépasser leurs divergences. Passer de la réglementation à la régulation.

Je revendique pleinement cette méthode pour que la puissance publique appréhende efficacement le monde mouvant des industries culturelles à l'ère numérique. C'est cette approche que nous avons privilégiée, plutôt qu'une intervention législative, pour la régulation de la diffusion des films dans les salles de cinéma, ou pour les rapports entre chaînes de télévision et producteurs.

Dans ces deux cas, cette approche a été couronnée de succès, grâce à l'esprit de responsabilité des professionnels. Au cours du dernier festival de Cannes l'ensemble des professionnels du cinéma a trouvé un accord pour améliorer les conditions de diffusion des films indépendants et la distribution dans les petites villes et les zones rurales. Je les remercie et salue les engagements qu'ils ont ainsi tenus auprès de moi.

Je me réjouis également qu'après France Télévisions, et après de trop longues années de querelles, TF1 et les producteurs audiovisuels soient parvenus à un accord, qui conforte l'engagement du groupe dans le financement de la création et fait converger diffuseur et producteurs dans une logique d'intérêt commun.

Les effets extraordinaires du crédit d'impôt puissant en faveur des tournages décidé par le Président de la République et le Premier ministre donnent une force industrielle majeure au secteur du cinéma et de l'audiovisuel, que la régulation met au service de la diversité.

La création, ce sont aussi les fonds régionaux pour l'art contemporain, les FRAC. La nouvelle loi reconnaît aussi le caractère public de leurs collections et renforce leurs missions. Les débats réguliers sur le caractère inaliénable ou non des œuvres d'art des collections des Fonds régionaux d'art contemporain sont désormais clos : c'est une garantie face aux tentations de revendre certaines œuvres, et une belle reconnaissance de ce patrimoine contemporain.

Enfin, je veux rattacher à cette thématique de liberté de création celle de liberté de l'information.

Ce champ n'était pas abordé dans la loi relative à la création. Il est central dans la proposition de loi sur l'indépendance des médias portée par Patrick Bloche.

Cette proposition de loi, qui va entamer une deuxième lecture vise à protéger l'indépendance des équipes de rédactions par rapport aux intérêts des annonceurs et des actionnaires. J'y ai porté deux amendements au nom du Gouvernement, l'un visant à protéger les fréquences hertziennes de la spéculation, l'autre renforçant le secret des sources des journalistes.

Car ce qui se joue avec la protection des sources des journalistes, insuffisamment assurée par la loi Dati de 2010, c'est le degré de maturité de notre démocratie et sa capacité à défendre dans le sens de l'intérêt général le travail d'investigation des journalistes et les lanceurs d'alerte.

Reconnaître, protéger, faire progresser la liberté de création. Reconnaître, protéger, faire progresser le dialogue au sein des différentes familles de la culture. Reconnaître aussi et protéger le travail des artistes et des techniciens : cet objectif ne m'a pas quitté non plus.

Je veux bien sûr évoquer la reconnaissance du régime spécifique de l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle. Jamais une telle méthode n'avait été suivie. Et jamais nous n'avons abouti à un tel accord, un accord historique, responsable, exemplaire et pérenne.

Un accord historique car pour la première fois, grâce à une disposition de la loi travail de 2015, ce sont les organisations professionnelles du spectacle qui ont eu les clés de la négociation et non les confédérations.

Ils n'ont pas manqué ce rendez-vous avec l'histoire et sont parvenus à signer, de façon unanime – employeurs, artistes, techniciens, de la Fesac à la CGT en passant par la CFDT et la CGC- le 28 avril dernier, un accord qui correspond à la réalité de l'emploi des artistes et des techniciens du spectacle et répond à des revendications en déshérence depuis plus de 10 ans.

Cet accord est historique, il est aussi responsable : il devrait permettre de réaliser de 84 à 93 M€ d'économies en année pleine, grâce à des contributions accrues des employeurs mais aussi des plafonnements nouveaux. La prise en charge par le Fonds de professionnalisation et de solidarité de deux mesures s'apparentant à la solidarité nationale pour un montant de 12 M€ permettra d'atteindre les 105 M€ d'économies demandées au secteur par le cadrage interprofessionnel initial.

En ce sens, l'accord est aussi exemplaire, car on sait désormais que ce qui a été réussi par les employeurs et salariés du spectacle ne l'a pas été pour le régime général.

L'accord est aussi pérenne : il entrera en vigueur dès le mois de juillet, grâce à un décret qui sera pris par le Gouvernement dans les jours qui viennent. C'est le choix que nous avons fait : prolonger le régime général où les négociations ont échoué mais faire entrer en vigueur par décret cet accord unanime pour les annexes 8 et 10.

Par ailleurs, nous définissons actuellement avec les professionnels les contours d'un fonds en faveur de l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré doté de 90 M€ qui sera mis en place à l'automne.

Il nous faut collectivement mesurer que ce qui vient d'être fait est exceptionnel, à la fois inédit, juste et sécurisant pour ces artistes et techniciens qui font la richesse de la création en France. Il faut saluer cet accord décisif, bon pour la création, bon pour la France. Un accord qui fera date.

Je voudrais aussi évoquer la question du patrimoine, qui nous rattache à notre histoire commune, et qui doit être accessible au plus grand nombre.

Comprendre et connaître notre socle commun d'histoire, nos origines est essentiel pour que notre société conserve son sens.

L'archéologie préventive a justement figuré parmi les articles de la loi les plus difficiles à écrire. Mais les députés et les sénateurs ont réussi à s'entendre et la loi dispose désormais que l'Etat exerce la « maîtrise scientifique » de l'ensemble des opérations d'archéologie, alors que la question se posait pour ce secteur ouvert à la concurrence en 2003.

La loi rend également plus lisible et plus protecteur notre régime des espaces protégés, qui sera ainsi mieux compris par nos concitoyens avec la création des « sites patrimoniaux remarquables ». Le patrimoine protégé est source de fierté pour les habitants, créateur de lien social, souvent force de développement touristique.

Pour chaque site, les collectivités auront le choix entre deux niveaux de protection. Ainsi, tous auront accès au « plan de sauvegarde et de mise en valeur », le plus haut degré de protection, qui ne sera plus réservé aux seuls secteurs sauvegardés, mais ouvert aux plus de 800 sites patrimoniaux remarquables.

Par ailleurs, après les destructions à Mossoul, Nimroud ou Palmyre, la France renforce ses moyens de lutte contre les trafics de biens culturels qui, bien souvent, contribuent au financement des groupes terroristes. La loi ouvre désormais la possibilité d'accorder refuge aux œuvres menacées, offrant toutes les garanties de sécurité pendant un conflit. La destruction des vestiges et des œuvres d'art est l'une des formes de la barbarie contemporaine, destinée à réduire à néant des populations entières, en détruisant ce qui forme leur histoire et leur passé, ce qui les constitue en civilisation et en culture. C'est aussi ce qui s'est joué au Mali, quand l'intervention française a permis de sauver mausolées et manuscrits à Tombouctou, aux sources profondes de l'histoire des africains de l'Ouest.

La loi, pour la première fois, fait également entrer le patrimoine mondial de l'Unesco dans le droit interne français, dans le code du patrimoine.

Enfin, autre élément de notre politique du patrimoine, une réflexion vient d'être lancée sur ce que devront être les musées du XXIème siècle parce que nous devons tenir compte de l'évolution des attentes du public, des nouveaux modes de présentation des œuvres, des nouvelles perspectives de mise en réseau des collections et d'évolution des métiers. Et mettre à profit le potentiel exceptionnel que le réseau des musées de France pour l'éducation citoyenne de la jeunesse. Ces réflexions déboucheront dès la fin de l'année 2016.

Notre responsabilité première et collective est celle que nous avons vis-à-vis des enfants, des adolescents, de la jeunesse qui héritera du monde que nous façonnons. Là aussi, la culture est puissante car elle détient les clés de l'émancipation, du rapport à l'autre, parfois aussi de la découverte de soi.

L'enseignement supérieur artistique, qui est l'une de nos forces, se voit offrir de nouvelles perspectives par la loi, qu'il s'agisse du statut social des élèves ou des spécificités de l'enseignement de la recherche qui y est développé.

S'agissant de l'éducation artistique et culturelle, depuis quatre ans, les moyens financiers qui y sont consacrés par le ministère de la culture ont augmenté de 80%, passant de 30 M en 2012 à 54,6 M en 2016.

Ces moyens nouveaux ont permis de prendre de nombreuses initiatives pour faciliter et élargir l'accès des plus jeunes à la culture.

- La manifestation Partir en livre, qui se déroulera cette année du 20 au 31 juillet 2016 partout en France en est une illustration ; dans toute la France, les jeunes – et notamment ceux qui ne partent pas en vacances - verront les livres venir à eux ;

- L'ouverture des bibliothèques le dimanche : pour la première fois à partir d'avril dernier, l'Etat soutiendra financièrement les collectivités qui s'engagent dans cette voie. C'est une mesure majeure pour les familles et pour l'égalité des chances ;
- autre initiative, l'extension du programme Démos, développé par la Philharmonie de Paris, qui repose sur la pratique orchestrale pour des enfants entre 7 et 12 ans dans les quartiers populaires et qui va s'étendre par étapes d'ici 2018. Je veux saluer Jean-Claude Casadesus, pionnier de la démocratisation de la musique orchestrale depuis Lille.

Nous allons lancer avec Najat Vallaud-Belkacem à la rentrée prochaine une opération « artistes à l'école », des résidences d'artistes qui seront installées dans une centaine d'établissements scolaires. Il s'agit d'ouvrir aux élèves l'horizon le plus large et de leur permettre de rencontrer, dans la durée autour d'un projet de création, des architectes, des photographes, des plasticiens, des romanciers, des auteurs de BD, des réalisateurs, des musiciens, des comédiens, des marionnettistes, des metteurs en scène, des compositeurs, des circassiens, des vidéastes.

Ce dispositif permettra de réaffirmer l'exigence de la présence de l'art et des artistes à l'école. Nous savons qu'en la matière, plus doit être fait, au cœur du temps scolaire, là où se joue l'égalité des chances, là où se joue l'émancipation, là nous devons mieux et plus être présents, à travers ce qui est proposé aux enfants, à travers la formation des enseignants, à travers les projets collectifs.

Chers amis, pour conclure l'Europe enfin.

Le référendum qui a conduit à la sortie du Royaume Uni de l'Union européenne est porteur d'un message dont nous sommes loin de mesurer encore la portée et les conséquences. Pour ceux qui ont en tête le tragique de l'histoire, cette nouvelle attriste et fait peur. Mais elle doit aussi nous rendre plus déterminés encore.

L'approche qui fait de l'intégration du marché unique la priorité, quitte à considérer parfois les protections nationales du droit d'auteur ou du financement de la création comme des « entraves à la constitution d'un marché unique », est dépassée.

Mais nous le savions au fond depuis fort longtemps. Nous qui avons à justifier toujours par dérogation le soutien au secteur culturel. A défendre la territorialité tout en étant des européens convaincus, parce qu'elle correspond tout simplement aux espaces culturels et linguistiques dans lesquels nous créons. A quantifier et peser l'impact économique de la culture alors que sa justification première n'est pas là.

C'est la richesse de l'Europe.

Depuis un an et demi, nous avons su mieux nous faire entendre, y compris de la Commission européenne. J'y vois la preuve que la détermination et l'ambition politique peuvent payer. Le combat mené avec succès par le Président de la République sur l'exception culturelle, avec le soutien des professionnels, au moment de négocier le mandat donné à la commission sur le traité transatlantique en était aussi la preuve.

Le 25 mai dernier, la Commission européenne a adopté une proposition de révision de la directive sur les services de médias audiovisuels qui apporte des réponses encourageantes à des préoccupations fortes de la France.

A l'automne, c'est le droit d'auteur et la régulation des plateformes dont nous discuterons, et la France sera comme toujours aux avant-postes de l'ambition culturelle car le droit des auteurs est la clé de voute de la création. Nous n'en démordrons pas et au contraire nous nous attacherons à défendre le droit et la rémunération des auteurs là où aujourd'hui les grandes plateformes captent l'essentiel de la valeur.

Notre cap c'est la diversité culturelle et non l'uniformité : à nous de montrer que l'Europe de la création, la promotion de sa diversité culturelle et du dialogue entre ses peuples et ses cultures est notre avenir commun. J'en veux pour preuve le symbole qu'a été l'ouverture du Printemps des Comédiens à Montpellier il y a quelques jours par une pièce de Goldoni, dans la mise en scène mémorable de Giorgio Strelher, « une certaine idée de l'Europe et du théâtre, ouverte et généreuse » pour reprendre les mots de Jean Varela.

Chers amis,

A travers une loi qui défend la liberté de création - alors que tout nous dit qu'elle n'est jamais acquise - qui garantit la diversité, qui renforce le beau et le durable dans le cadre de vie quotidien, qui protège notre patrimoine,

à travers aussi la pérennisation, grâce à un accord responsable et historique, de l'intermittence, nous avons su collectivement trouver les moyens de donner à la création les moyens de nous défendre contre ce que nous ne voulons pas être et surtout de nous permettre d'aller vers ce que nous voulons être.

C'est beaucoup lui demander, mais cet idéal qu'elle porte, elle le fait sans effort, en étant elle-même, exigeante et ambitieuse, mais aussi plurielle et tournée vers l'avenir -fidèle à ce que la France voit en elle, a toujours vu en elle.

Je vous remercie.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr